

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 496 446

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 23613

(54) Cylindre destiné à des appareils d'entretien des sols.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 L 11/40.

(22) Date de dépôt..... 17 décembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 20 décembre 1980, n° G 80 33 968.0.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 25 du 25-6-1982.

(71) Déposant : Société dite : VORWERK & CO. INTERHOLDING GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Annegret Schlecht, Fuad Allouche et Peter Wulf.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Simonnot,
49, rue de Provence, 75442 Paris Cedex 09.

La présente invention se rapporte à un cylindre qui, destiné à des appareils d'entretien des sols, comprend un corps de base et une enveloppe en mousse placée sur ce dernier. On connaît de tels cylindres qui, équipant des appareils d'entre-
5 tien des sols, font agir en profondeur un produit d'entretien dans un tapis.

Dans ces cylindres, une enveloppe en mousse est enfilée sur un corps de base et fixée à ce dernier au moyen d'un adhésif. Il en résulte cependant plusieurs inconvénients. Lors-
10 que l'enveloppe en mousse est usée, il faut remplacer tout le cylindre de traitement, car le collage est irréversible. Cela rend le remplacement plus cher pour l'utilisateur.

En outre, lorsque de telles pièces sont fabriquées en série et en grand nombre, il se produit des décalages dus
15 à ce qu'on appelle la durée de ventilation de l'adhésif, qui doit être prise en considération.

La présente invention a par conséquent pour objet un cylindre de traitement conçu de telle sorte que l'enveloppe en mousse puisse être fixée sans adhésif et que seule cette
20 enveloppe puisse être remplacée une fois usée.

Selon les caractéristiques essentielles du cylindre de l'invention, le corps de base présente sur toute sa longueur des anneaux périphériques de section en forme d'ardillon et ces anneaux comportent sur toute la longueur dudit corps de
25 base des zones partielles où bandes percées de trous.

L'invention présente ainsi l'avantage de permettre, d'une part, à l'utilisateur un remplacement peu onéreux et aisément d'une pièce d'usure (c'est-à-dire l'enveloppe en matière plastique) et, d'autre part, de réduire considérablement la durée
30 de fabrication lorsque de telles pièces sont fabriquées en série.

L'invention va à présent être décrite plus en détail en regard du dessin annexé à titre d'exemple nullement limitatif et sur lequel :

35 la figure 1 est une coupe longitudinale partielle de l'extrémité d'un cylindre; et

la figure 2 est une élévation de l'extrémité du cylindre de la figure 1.

La figure 1 illustre en coupe partielle un corps de base 1, et notamment l'extrémité 5 de ce dernier. Il ressort clairement de cette figure que des anneaux 2 présentent une section en forme d'ardillon. Tous ces ardillons sont orientés 5 vers l'extrémité 5 du corps de base 1.

Une enveloppe 7 en mousse peut être enfilée sur le corps de base 1 dans cette direction et elle est arrêtée par un bouchon 6 qui l'empêche de glisser davantage.

Cependant, étant donné que le corps 1 tourne lorsque 10 l'appareil est en service sur la surface d'un sol, il est nécessaire de réaliser ce corps 1 de telle sorte que l'enveloppe 7 ne puisse pas se décaler sur la périphérie de ce corps.

A cet effet, comme le montre la figure 2, des zones 15 partielles ou bandes 3, percées de trous alignés 4, sont ménagées sur toute la longueur du cylindre. Il en résulte, sur les anneaux 2, la formation de dents individuelles supplémentaires 8 qui préviennent un glissement de l'enveloppe dans le sens périphérique.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent 20 être apportées au cylindre décrit et représenté, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Cylindre destiné à des appareils d'entretien des sols, comprenant un corps de base et une enveloppe en mousse placée sur ce dernier, cylindre caractérisé par le fait que ledit corps de base (1) présente sur toute sa longueur des anneaux périphériques (2) de section en forme d'ardillon, ces anneaux (2) comportant, sur toute la longueur dudit corps de base (1), des zones partielles ou bandes (3) percées de trous (4).
- 10 2. Cylindre selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'un bouchon (6) est disposé à l'extrémité (5) du corps de base (1) vers laquelle sont orientés les anneaux (2) en forme d'ardillon.

Fig.1

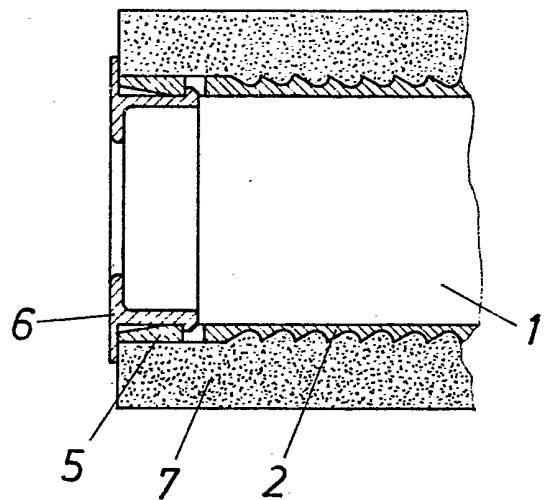


Fig.2

